



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'offre et la demande d'agrumes méditerranéens

S.-C. Misseri

Résumé

L'Italie se trouve dans un moment délicat, en pleine phase de restructuration et de reconversion de son agriculture.

L'élargissement accentuera les problèmes du secteur agrumes. La plus grande égalisation possible des situations, des structures de production, des coûts, des prix, des organisations commerciales et un programme d'entente avec les autres pays méditerranéens pourraient permettre de résoudre ces difficultés.

Abstract

Supply and demand for mediterranean citrus fruits - Italy is in a difficult position as its citrus fruits industry is at present being completely reorganized. Admitting new countries will accentuate the citrus fruits branch's problems. These difficulties could be overcome by the greatest possible equalization of situations, of production structures, costs, prices, commercial organization and a programme of collaboration with the other Mediterranean countries.

Citer ce document / Cite this document :

Misseri S.-C. L'offre et la demande d'agrumes méditerranéens . In: Économie rurale. N°123, 1978. L'agriculture dans les rapports euro-méditerranéens. p. 50;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2539>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_123_1_2539

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'OFFRE ET LA DEMANDE D'AGRUMES MEDITERRANEENS

Salvatore Corrado MISSERI

Università di Catania

L'Italie se trouve dans un moment délicat, en pleine phase de restructuration et de reconversion de son agriculture.

L'élargissement accentuera les problèmes du secteur agrumes. La plus grande égalisation possible des situations, des structures de production, des coûts, des prix, des organisations commerciales et un programme d'entente avec les autres pays méditerranéens pourraient permettre de résoudre ces difficultés.

SUPPLY AND DEMAND FOR MEDITERRANEAN CITRUS FRUITS

Italy is in a difficult position as its citrus fruits industry is at present being completely reorganized. Admitting new countries will accentuate the citrus fruits branch's problems. These difficulties could be overcome by the greatest possible equalization of situations, of production structures, costs, prices, commercial organization and a programme of collaboration with the other Mediterranean countries.

La CEE n'a actuellement qu'un pays membre producteur d'agrumes, l'Italie. La Communauté est un grand marché de consommation où confluent des agrumes de tout le bassin méditerranéen ainsi que d'autres parties du monde (dont la concurrence peut encore s'intensifier avec l'amélioration des techniques de transport et l'abaissement des coûts correspondants) (2).

La CEE a un réel engagement « politique » dans le secteur des agrumes, et plus précisément des oranges, car elle intervient en Italie (règlement 2511/69).

La CEE prévoit un élargissement avec l'entrée du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, ces deux derniers produisant des agrumes. On peut ainsi prévoir des « problèmes cumulés », en rapport avec les différentes situations de l'Italie d'une part, et des trois autres pays. En effet, l'Italie jouit, outre ce qui est prévu par le règlement 2511/69, du principe de préférence et du « prix de pénétration ». A une parité de conditions politiques et juridiques, il faudra ajouter une parité de traitement pour tous les pays producteurs d'agrumes, faisant partie de la CEE. Enfin la CEE agrandie avec le Portugal, l'Espagne et la Grèce

ne pourra plus se refermer sur sa problématique interne du secteur des agrumes, elle devra obligatoirement noter l'existence réelle de courants commerciaux d'agrumes provenant du Maroc, d'Algérie, d'Israël, de Turquie, auxquels dans l'avenir peut se joindre le reste du monde grâce aux progrès technico-économiques des transports. Cette convergence semble dans la logique des choses : la CEE avec une « absence d'offre » est un vaste marché de consommation d'agrumes, elle a une capacité de dépense élevée, alors que les pays producteurs sont à la limite de saturation de la demande interne et ont des productions croissantes. Parmi ces derniers, l'Italie a eu une structure productive et commerciale dominée par la composante « marché intérieur », avec peu d'apport au marché étranger en général et au marché communautaire en particulier. Ceci découle-t-il d'une politique voulue de l'opérateur italien ? Certaines opportunités de l'import-export des partenaires ont-elles joué, au contraire un rôle décisif ?

Quant au marché vu comme aire de consommation d'agrumes, la CEE devrait, plutôt que d'édicter des réglementations internes, porter son attention sur les potentialités de débouchés offertes par l'aire scandinave et les pays de l'Est. Un ensemble de mesures opportunes de sauvegarde doit être prévu dans le cadre de la politique d'ouverture aux autres pays du bassin méditerranéen, déjà présents sur le marché communautaire et destinés à l'être bien davantage à l'avenir.

(1) Faute de place, nous ne pouvons publier ici en son entier l'étude de M. Salvatore Corrado MISSERI.

(2) Selon les résultats du congrès international du transport des agrumes, organisé le 24 mars 1977 à Rotterdam par la Cascade Europe Marketing.